

16^E CONGRÈS
MÉDECINE
GÉNÉRALE
FRANCE



Organisé par COLLEGE
de la MÉDECINE
GÉNÉRALE



VOYAGEZ DANS L'UNIVERS DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE



congresmg.fr
f t in y #CMGF2023

En partenariat avec leGeneraliste



TABLE RONDE

"Rôle du médecin généraliste tunisien dans le parcours de soins"

Dr Mohamed Hechmi BESBES

INTRODUCTION

L'exercice de la médecine en Tunisie est régi par plusieurs textes qui ont vu plusieurs **réformes**.

La dernière c'est le décret gouvernemental n° **2019-341** du 10 avril 2019, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention des diplômes des études médicales, et c'est avec ce décret qu'a eu lieu la reconnaissance de la **médecine de famille** comme **spécialité à part entière**.

Cette dernière réforme vise **2 OBJECTIFS**:

+ **Harmonisation** des diplômes euro méditerranéens: **8 ans**

+ **Standards internationaux: 2023**

- + Accréditation des facultés de médecine
- + Accréditation des maîtres de stages
- + Accréditation des terrains de stages

Concours national d'entrée au TCEM

A la fin du deuxième cycle des études médicales (3^{ème} année du DCEM) l'étudiant subit le concours national d'entrée au TCEM (ancien concours de Résidanat). En attendant le résultat de ce concours **classant** l'étudiant passe au stage interné de quatre périodes de trois mois chacune dans divers spécialités de son choix.

Le résultat de ce **concours national d'entrée au TCEM** **classe par ordre de mérite** tous les étudiants ayant obtenu le **score requis**.

Le choix des spécialités se fait à l'échelle nationale suivant le classement national du concours.

FORMATION MEDICALE

- **FMB: 8 ans 3 cycles**

- **PCEM: 2 ans**

- **DCEM: 4 ans**

- 3 ans études et stages d'externat

- **CONCOURS D'ENTREE AU TCEM**

- 4^{ème} année du DCEM = INTERNAT soit 4 stages de 3 mois

- **TCEM: 3 ans ou 4 à 5 ans**

- 3ans: **diplôme de Docteur en médecine** habilité à exercer la **médecine de famille** (attestation délivrée par le CNMF)
 - 4 à 5 ans : **diplôme de médecin spécialiste** selon le cursus de la spécialité choisie

- **DPC**

- **FMC**
 - **EQS**
 - **EPP**

Article 14 du CDM en TN:

Les médecins ont le **devoir** d'**entretenir** et de **perfectionner** leurs connaissances.

INSCRIPTIONS au TOM

En 2021 et 2022, 42 médecins (14 et 28) sont inscrits au Tableau national de l'Ordre des Médecins de Tunisie comme spécialistes en médecine de famille.

et 36 (8 et 28) comme compétents habilités à l'exercice de la médecine de famille.

SYSTÈME de SANTE TUNISIEN

Le système de santé tunisien est **hybride**, il réunit à la fois le système **libéral**, le système **planifié intégré** et le système **d'assistance publique**.

80% des malades en Tunisie ont une couverture sociale **CNSS** ou **CNRPS** (salariés)

et 20% sont **C1** ou **C2** pour les socio-économiquement défavorisés.

- Les salariés choisissent auprès de la CNAM une des **trois filières de soins** : **filière publique 40 à 50%** **filière de remboursement des soins 25 à 30 %**, ou **filière de médecin de famille (filière tiers payant) 25%**.
- Ce choix vise essentiellement à lutter contre le **nomadisme médical** et la **polymédication**.
- Pour les 25% qui optent pour la filière de médecine de famille, le passage par le médecin de famille choisi par l'assuré social est **obligatoire** moyennant **la paye du tiers des honoraires** des prestataires des services de santé. C'est le médecin de famille qui décide de **l'orientation recours** et oppose **OMF** sur la **lettre de liaison**, sauf pour la pédiatrie, la psychiatrie, l'ophtalmologie et la gynécologie qui sont de libre accès mais sanctionnées par le **plafonnement de la facturation**.
- Le plafonnement des soins vise à **rationaliser** les dépenses de santé et **alléger la charge des soins sur le système de santé**.
- Ainsi le médecin de première ligne MF/MG est l'**optimisateur** de la prise en charge des maladies.

Réservé au médecin conseil de la CNAM

Demande initiale

Renouvellement

Avis du médecin conseil :

➤ Code de l'APCI (Selon la CIM 10)

➤ Date de début de la prise en charge: -- / -- / --

➤ Durée de la prise en charge -- -- mois.

Motif du refus:

Date: -- / -- / -- Signature et cachet

Observations :

.....

Rapport médical confidentiel

Prévoir coller ce dépliant après l'avoir rempli

Diagnostic :

Classés sous : Code APCI

Observation :

.....

Signature et cachet du médecin traitant

Il est recommandé au médecin conseil de la CNAM de rendre son avis demandé dans le meilleur délai possible

- Délivrer au médecin votre rapport médical en prélevant :
 - Le diagnostic établi
 - Les observations cliniques
 - Les motifs de votre classe de prise en charge
- Insérer l'avis demandé, le motif de refus et des renseignements éventuels pour le Rapport

Demande d'admission en APCI
A remplir par le médecin traitant

Je soussigné, Docteur

Nom et prénom :

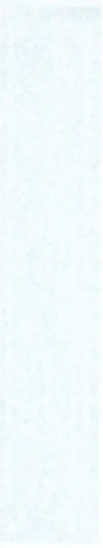
Code conventionnel :

Certifié, après avoir examiné M (me/elle)

IMPRIMANT :

que l'affectation qu'il (elle) présente est classée parmi les affectations prises en charge intégralement (APCI) par la CNAM, et ce conformément à la liste des APCI fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé publique et de la sécurité sociale.

Date : -- / -- / -- Signature et cachet



الصندوق الوطني للتأمين الاجتماعي
CNAM Caisse Nationale d'Assurance Maladie

DEMANDE D'ADMISSION EN APCI
بطلب تكفل
بمرض قديم أو مزمن

IMPRIMANT

Le numéro social

الرقم الاجتماعي

Prénom :
 الاسم الأول

Nom :
 الاسم الأخير

Adresse :
 العنوان

Code postal :
 الرمز البريدي

Le malade

التابع

Le médecin

التكفل الاجتماعي

التكفل الاجتماعي

التكفل الاجتماعي

التكفل الاجتماعي

التكفل الاجتماعي

التكفل الاجتماعي

Très important : Ce formulaire doit être déposé au centre régional au local le plus proche de votre domicile, dans un délai ne dépassant pas les 15 jours suivant la date de la signature par le médecin prescripteur.



CNAM et MALADIES CHRONIQUES

Pour les maladies chroniques, **24** sont des **Affections Prises en Charge Intégralement (APCI)**, conditionnées par un accord préalable d'une **commission médicale de la CNAM** et ne rentrent pas dans le calcul du plafond. Ainsi le malade continue à bénéficier des soins gratuitement **même en cas de dépassement de plafond**.



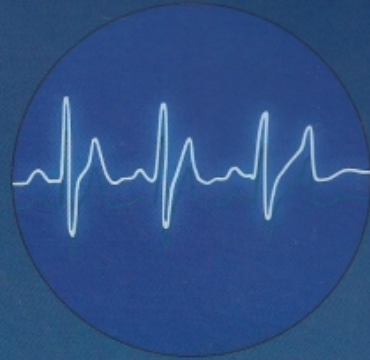
1. Diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant
2. Dysthyroïdies
3. Affections hypophysaires
4. Affections surrénaliennes
5. HTA sévère
6. Cardiopathies congénitales et valvulopathies
7. Insuffisances cardiaques et troubles du rythme
8. Affections coronariennes et leurs complications
9. Phlébites
10. Tuberculose active
11. Insuffisance respiratoire chronique
12. Sclérose en plaques
13. Épilepsie
14. Maladie de Parkinson
15. Psychoses et névroses
16. Insuffisance rénale chronique
17. Rhumatismes inflammatoires chroniques
18. Maladies auto-immunes
19. Tumeurs et hémopathies malignes
20. Les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin
21. Les hépatites chroniques actives
22. Cirrhoses et insuffisance hépatique
23. Glaucome
24. Mucoviscidose



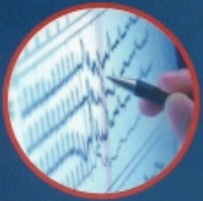
STCCCV
Société Tunisienne de Cardiologie
et de la Chirurgie Cardio-Vasculaire



CNAM
Caisse Nationale d'Assurance
Maladie



La prise en charge DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES par la CNAM



Novembre 2016

Sommaire

HTA sévère	9
Cardiopathies congénitales	17
Valvulopathies	67
Insuffisance cardiaque	75
Troubles du rythme et de la conduction	83
Affections coronariennes et leurs complications	91
Médicaments soumis à l'accord préalable	101
Actes et chirurgie cardiovasculaires	105
REVASCULARISATION MYOCARDIQUE	107
LES TROUBLES DU RYTHME ET DE LA CONDUCTION	113
CHIRURGIE VALVULAIRE ET GESTES PERCUTANES	117
Annexes	129

INEAS www.ineas.tn

- L'INEAS est une autorité publique **indépendante** qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité et l'efficacité.
- Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation de la qualité du service de la santé, des technologies de la santé, des pratiques professionnelles et de l'organisation des soins.
- Partenaires nationaux : MS, CNAM, CNOM, CNOMDT, CNOPT,
- Partenaires internationaux: ISQUA, OMS, INAHTA, GIZ. ...

NOTRE OFFRE DE PARTENARIAT

Notre offre de partenariat pour l'amélioration continue de la qualité, l'efficacité et l'équité des soins.

I. A tous les établissements de soins publics et privés :

1. Les Centres de santé de base
2. Les Centres intermédiaires
3. Les Hôpitaux de circonscription
4. Les Hôpitaux régionaux
5. Les CHU, EPS, Instituts et centres spécialisés
6. Les Cliniques privées
7. Les Centres de thalassothérapie
8. Les Centres d'hémodialyse
9. Les Centres d'imagerie médicale

II. Aux professionnels de la santé

III. A la CNAM

IV. Au Ministère de la Santé

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Nos principaux partenaires internationaux dans notre démarche d'excellence

ISQUA: International Society for Quality in Healthcare.

INAHTA: International Network of Agencies for Health Technology Assessment.

GIN : Guidelines International Network.

OMS : Organisation mondiale de la Santé.

LES RÉSEAUX

Les réseaux qui nous reconnaissent en Tunisie et dans le monde

- Union Européenne
- Médecins du monde "Belgique"
- Les sociétés savantes
- Les organisations professionnelles
- Les associations représentantes d'usagers

Visez l'excellence et faites comme ceux qui nous ont fait confiance



- » Le ministère de la santé
- » Les établissements de santé de 1ère, 2ème et 3ème ligne
- » La CNAM
- » L'organisation mondiale de la santé
- » Les sociétés savantes de cardiologie, d'oncologie, d'endocrinologie, de néonatalogie et de neurologie
- » Les réseaux professionnels de la santé dans le monde
- » Les représentants des usagers des services de santé et de la société civile dans le domaine de la santé
- » Les cinq établissements de santé publique engagés dans la démarche d'accréditation

Ce dépliant a été préparé avec l'aide financière de l'Union européenne.
Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas la position de l'UE

Prenez Contact avec Nous

7 - Rue Ahmed Rami, 1002 Tunis - Belvédère, Tunisie.

Tél. : (+216) 71 10 46 11 / Fax : (+216) 71 10 46 57

Site web : www.ineas.tn

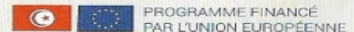


الهيئة الوطنية للتقويم والاعتماد في المجال الصحي Instance nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé

Promotion de la qualité et de la sécurité des soins

A travers l'évaluation des technologies de santé, l'accréditation des établissements de santé et l'harmonisation des pratiques professionnelles.

Au profit du patient



Vous êtes un Etablissement de santé et à la recherche de l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins pour la satisfaction de vos patients ?

» Vous délivrez des prestations de qualité et l'offre de soins est un élément stratégique dans l'organisation de votre établissement, vous voulez rassurer davantage vos partenaires et usagers?

Vous voulez une meilleure appréciation de la qualité des services rendus à vos usagers?

» Vous jugez que vous méritez une reconnaissance, une valorisation de votre savoir faire à l'échelle nationale et internationale et vous méritez l'Accréditation de votre établissement?

» Vous vous souciez de l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients, vous êtes à la recherche d'un partenaire qui collabore avec vous sur :

- ✓ Les Guides de Pratiques Cliniques (GPC) ?
- ✓ Le Développement des Parcours de Soins (DPS) ?

» Vous êtes un décideur et vous souhaitez faire des choix rationnels et coût-efficaces en termes d'investissements en médicaments, en dispositifs et équipements médicaux, en procédures médicales et chirurgicales et en stratégies et programmes de Santé. Vous désirez avoir l'avis d'un partenaire scientifique spécialiste en Evaluation des Technologies de Santé (ETS)?

**Contactez
les équipes Spécialisées
de l'INEAS!**



L'INEAS

L'Instance Nationale de l'Evaluation et de l'Accréditation en Santé (dénommée initialement INASanté: instance nationale de l'accréditation en santé) est une Autorité Scientifique Publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Nous exerçons nos missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de l'accréditation des établissements de santé.

Notre rôle est de promouvoir la qualité et la sécurité des soins, la qualité devenant l'objet régulateur du système de santé, le tout en impliquant activement le patient et le citoyen, avec une préoccupation de réduire les iniquités d'accès. L'Instance a été créé par le décret n°1709 du 6 septembre 2012.

NOTRE VISION

Contribuer à la régulation du système de santé par la qualité et l'efficience.

NOTRE MISSION

Nous travaillons pour :

- ✓ La Promotion de la qualité des soins à travers l'accréditation.
- ✓ La contribution à une allocation plus efficace des ressources par l'évaluation des technologies de santé

NOS VALEURS

Nous sommes fiers de partager avec vous nos valeurs fondées sur:

- ✓ **Indépendance scientifique**
- ✓ **Equité**
- ✓ **Transparence**
- ✓ **Impartialité**

NOTRE SAVOIR FAIRE

Notre savoir faire et champs d'expertise technique permettent de vous proposer un package diversifié d'activités et de services visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité en santé :

I. Les Recommandations professionnelles :

1. Les Guides de Pratiques Cliniques (GPC)
2. Le Développement des parcours de soins (PS)

II. L'Evaluation des technologies de santé (ETS)

1. Evaluation des médicaments
2. Evaluation des dispositifs médicaux
3. Evaluation des équipements médicaux
4. Evaluation des procédures médicales et chirurgicales
5. Evaluation des stratégies et programmes de santé

III.L'Accréditation des établissements de santé.

INEAS www.ineas.tn

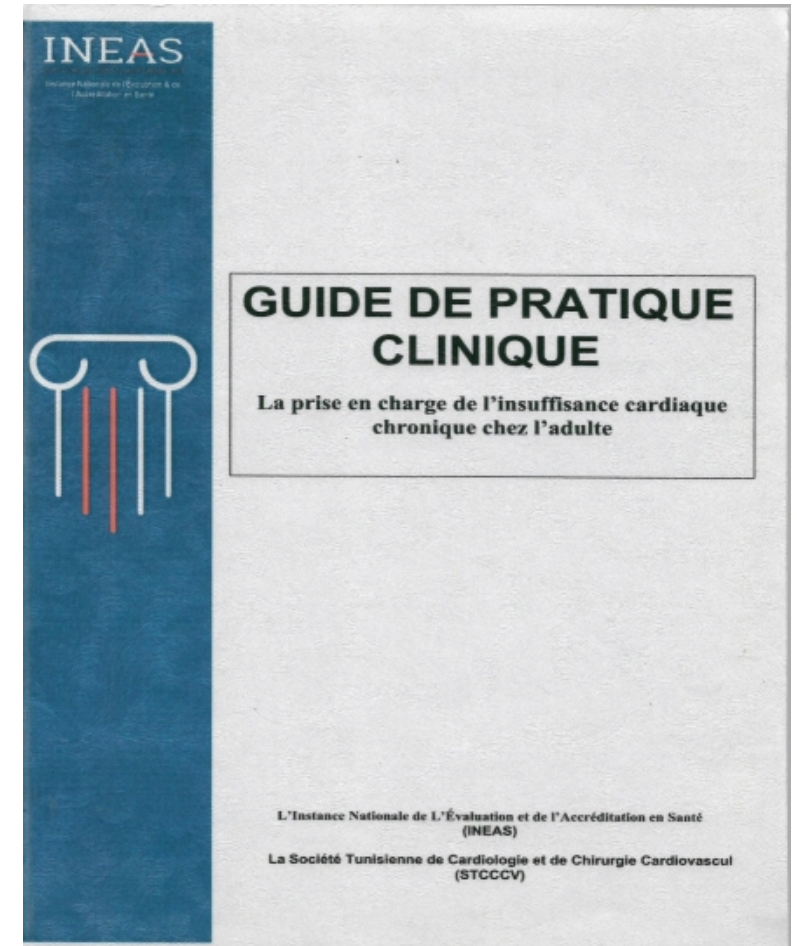
L'**INEAS** Instance **N**ationale d'**E**valuation et d'**A**ccréditation en **S**anté c'est l'équivalent de la HAS, elle a surtout pour mission de:

- **Tunisifier** les recommandations internationales,
- **Elaborer** des **G**uides **P**ratiques de **S**oins
- **Accréditer** les structures de santé afin de baliser les prestations de services dans les parcours de soins et rationaliser la charge des soins sur le système de santé.

Elle associe les médecins de première ligne et les sociétés savantes à ses commissions.

Guides Pratiques de Santé

- Ainsi les premiers guides pratiques de santé ont été publiés en **2018**, le dernier né étant en **2022** et relatif au parcours du patient hypertendu.
- Ce document est finalisé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (**CNAM**) et la Société Tunisienne de Cardiologie et Chirurgie Cardio Vasculaire (**STCCCV**) avec la collaboration des médecins de première ligne.
- Comités de rédaction et comité de lecture



Les Guides de Pratique Clinique de l'INEAS

Diabète et Grossesse : De la Préconception au Postnatal

L'Instance Nationale de L'Évaluation et de l'Accréditation en Santé (INEAS)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29



République Tunisienne
Ministère de la Santé

Les Guides de l'INEAS

Direction Qualité des Soins et Sécurité des patients

Prise en Charge du Pied diabétique

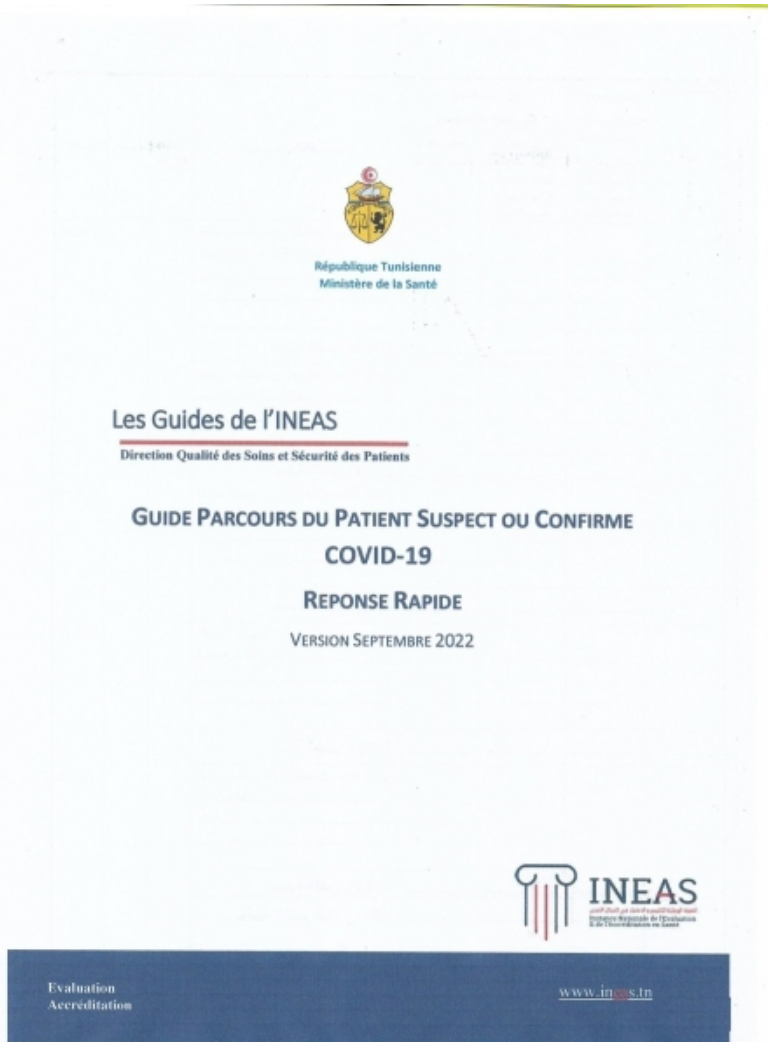
COVID 19

Place du MG était laborieuse et astreignante aux centres de vaccination / structures de santé : urgences /CLP /CSB /HC /HR

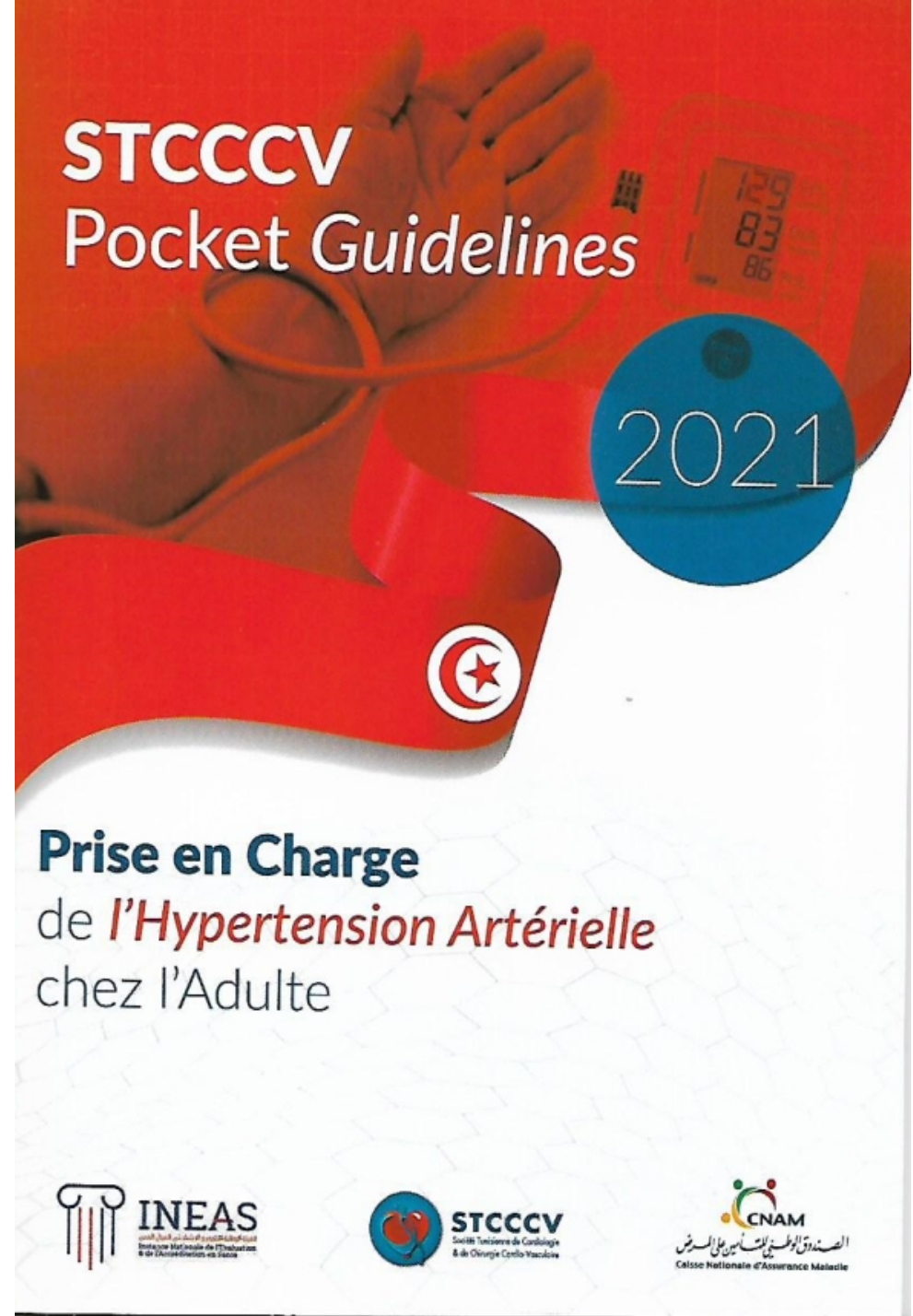
INEAS 20/40

**Qualité des Soins et Sécurité des Patients
Evaluation des Technologies de Santé
Accréditation des structures de santé**

**Sommet de la francophonie de Jerba en 2022
Place du MG dans la prise en charge du COVID 19**



GUIDELINES Format de poche



Les Guides de l'INEAS

Direction Qualité des Soins et Sécurité
des Patients

Parcours du patient hypertendu

2022



INEAS
الهيئة الوطنية للتقييم و الترخيص في المجال الصحي
Instance Nationale de l'Évaluation
& de l'Accréditation en Santé



STCCCV
Société Tunisienne de Cardiologie
& de Chirurgie Cardio-Vasculaire

Les Guides de Pratique Clinique de l'INEAS

Gestion du Patient atteint de
Pathologies Cardiovasculaires
pendant le *Ramadan*





INEAS

المعهد الوطني للتقييم والاعتماد في الصحة
Institut National de l'Évaluation
et de l'Accréditation en Santé



République Tunisienne
Ministère de la santé



Direction régionale de
Monastir

Accréditation

Le centre de santé de base Stah Jabeur du groupement sanitaire de base de Monastir, est le premier CSB de la république Tunisienne, qui a été accrédité par l'Instance Nationale de l'Évaluation et d'Accréditation en Santé (INEAS) au niveau OR, et cela à compter du 09 Décembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Félicitation pour toute l'équipe du CSB Stah Jabeur et du groupement sanitaire de base de Monastir



الجمهورية التونسية
وزارة الشؤون الاجتماعية



الصندوق الوطني للتأمين على المرضى

موقع الواب : www.cnam.nat.tn
البريد الإلكتروني : info@cnam.nat.tn
الرقم الاخضر : 80 100 295
رقم الـ sms : 85666

CLP

CSB

CI

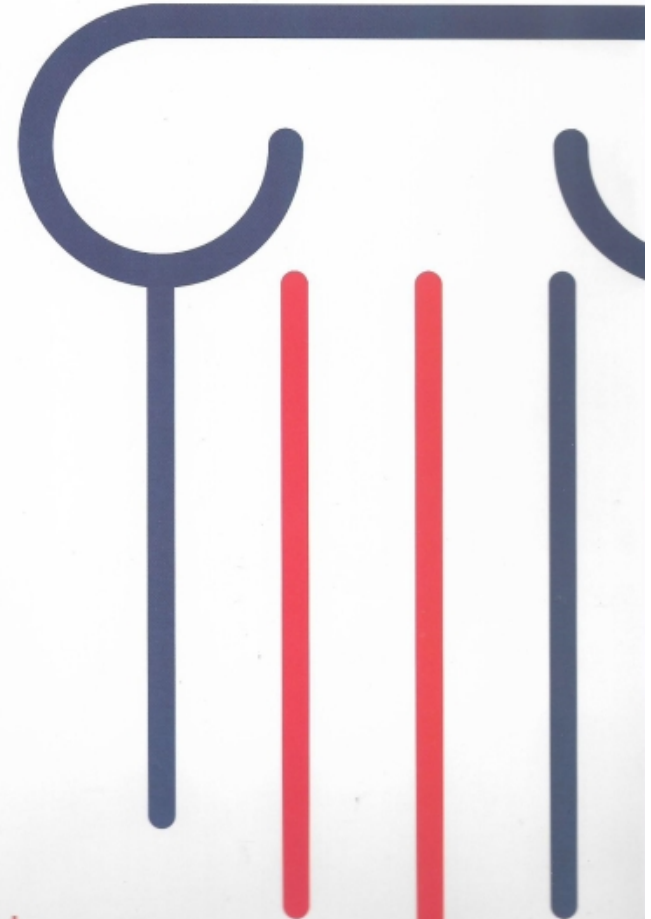
HC

HR



INEAS

الهيئة الوطنية للتقييم و الاعتماد في المجال الصحي
Instance Nationale de l'Évaluation & de l'Accréditation en Santé



Notre engagement,
Votre qualité

C
O
N
C
L
U
S
I
O
N



